# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE.

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lo	is et décrets		Débats à l'Assemblée Nationale	Bulletin Officiel Ann march, publ Registre du Commerce	
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
ligérie		14 Dinars	35 Dinars	20 Dinars 25 Dinars	15 Dinars	

## REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION

Abonnements et publicite IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Irollier ALGER 1el : 66 81-49, 66-80-96

CCP 3.200-50 - ALGER

Le numero 0,25 Dinar — Numero des années antérieures ; 0,30 Dinar Les tables sont journies gratuitement aux abonnés Prière de journir les dernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 Dinar Tarij des insertions ; 2,50 Dinars la ligne

#### SOMMAIRE

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 64-127 du 15 avril 1964 réglementant les importations et exportations des armes à feu, de leurs munitions et des substances explosives (rectificatif), p. 577.

Arrêtés du 30 avril 1964 mettant fin à une délégation dans les fonctions de chef de division et portant radiation du cadre de secrétaire administratif, p. 578

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Arrêtés du 9 avril 1964 portant délégation dans les fonctions de chef de bureau de la caisse générale des retraites de l'Algérie, p 578.

Arrêté du 22 mai 1964 portant acceptation de la renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière au permis exclusif de rechérches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia », p. 578.

Décision du 29 avril 1964 portant répartition du crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel inscrit au chapitre 31-91 du budget des charges communes gestion 1964 (ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports), p. 578.

#### MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1964 portant répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population, p. 578.

Arrêté du 7 avril 1964 portant rattachement du centre de santé et du dispensaire anti-tuberculeux de Sidi-Bel-Abbès au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès, p. 579.

## MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 21 avril 1964 portant nomination des membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer, p. 579.

Arrêté du 8 mai 1964 complétant l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours, p. 580.

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 19 Z.F. donnant la liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte, p. 580.

Avis relatif aux indices salaires et indices matières utilisés pour la révision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics — 3ème trimestre 1963 (rectificatif), p. 584.

### DECRETS. ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 64-127 du 15 avril 1964 réglementant les importations et exportations des armes à feu, de leurs munitions et des substances explosives (rectificatif).

J.O. nº 34 du 24 avril 1964

Page 495, 2ème colonne :

Article 1er, 2ème ligne

#### Au lieu de :

« ...décrets 63-85 du 16 mars 1693 et... »

#### Lire:

« ...décrets 63-85 du 16 mars 1963 et... »

Article 4, 7ème ligne,

Au lieu de :

- « ...de la recette des finances... »
  - Lire :
- « ...de la recette des douanes... »

Le reste sans changement.

Arrêtés du 30 avril 1964 mettant fin à une délégation dans les fonctions de chef de division et portant radiation du cadre de secrétaire administratif.

Par arrêté du 30 avril 1964, il est mis fin à la délégation de M. Bougoffa Saâdi dans les fonctions de chef de division à la préfecture de Batna à compter du 15 avril 1954.

Par arrêté du 30 avril 1964, l'arrêté ministériel n° 9467/DGAA/ Pers du 12 octobre 1963 portant nomination de M. Aouffen Ahmed en qualité de secrétaire administratif stagiaire en son affectation à la préfecture d'El-Asnam, est rapporté.

M. Aouffen Ahmed est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Arrêtés du 9 avril 1964 portant délégation dans les fonctions de chef de bureau de la caisse générale des retraites de l'Algérie.

Par arrêté du 9 avril 1964, M. Bousseksou Mohamed, secrétaire 1er échelon (indice 210 brut) de la caisse générale des retraites de l'Algérie, est délégué dans les fonctions de chef de bureau du même établissement, à l'indice 265 brut à compter du 1er octobre 1963.

Par arrêté du 9 avril 1964, M. Haddad Ahmed, secrétaire 2ème échelon (indice 230 brut) de la caisse générale des retraites de l'Algérie, est délégué dans les fonctions de chef de bureau du même établissement, à l'indice 265 brut à compter du 1er octobre 1963.

Arrêté du 12 mai 1964 portant acceptation de la renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia ».

Le ministre de l'économie nationale ;

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962, tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu le décret du 20 juin 1961 accordant à la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia » ;

Vu la pétition en date du 8 juillet 1963 par laquelle la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) renonce au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit «Bordj El Hamraia»;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition ;

Vu l'avis de l'organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien transmis le 16 septembre 1963 au Gouvernement,

#### Arrête:

Article 1°. — La renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Bordj El Hamraia » est acceptée.

Art. 2. — Le directeur de l'énergie et des carburants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié

au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 mai 1964.

Bachir BOUMAZA

Décision du 29 avril 1964 portant répartition du crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel inscrit au chapitre 31-91 du budget des charges communes gestion 1964 (ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports).

Le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi de finances pour 1964 nº 63-496 du 31 décembre 1963 et notamment son article 8,

Vu le décret nº 64-27 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 au m nistre de l'économie nationale (I — Charges communes),

Vu la situation des crédits du chapitre 31-91 du budget des charges communes.

#### Décide :

Article 1er. — Est annuié sur 1964 un crédit de huit cent quatre vingt onze mille cent soixante tre ze dinars 391.173 DA) applicable au budget des charges communes — chapitre 31-91 « crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel ».

Art. 2. — Est ouvert sur 1934 un crédit de huit cent quatre vingt onze mille cent soixante tre ze dinars (891.173 DA) applicable au budget du ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports et au chapitre 32-98 « versement à la caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local et des tramways ».

Fait à Alger, le 29 avril 1964.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation, Le directeur du budget et du contrôle,

Mohammed BOUDRIES

#### MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1964 portant répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962 sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale :

Vu la loi de finances nº 63-110 du 12 août 1963 modifiant la loi nº 62-155 du 31 décembre 1962 ;

Vu les crédits inscrits au chapitre 31-11 du budget du ministère des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1961 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population ;

#### Arrête:

Article 1° .— La répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population est fixée conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. — Le sous-directeur du personnel et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 mars 1964.

Pour le ministre des affaires sociales et par délégation,

Le directeur de cabinet,

Arezki AZI.

Année 1964

REPARTITION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DES SERVICES EXTERIEURS DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION CATEGORIES - C et D - CHAPITRE 31-11

										, AUL 01	-11					
CATEGORIES DE PERSONNELS	Effectif total	Oran	Tlemcen	Mostaganem	Tiaret	Saïda	Alger	El-Asnam	Médéa	Tizi-Ouzou	Constantine	Sétif	Batna	Annaba	Oasis	Saoura
Article 1°r																
a) Personnel d'exécution.								•							1	
Commis	40	4	2	2	2	2	7	2	٠ ٤	2	5	2	2	2	2	2
Sténo-dactylographes	2	0	0	0	0	0	1	Ú	Q	0	` 0	0	0	0	0	1
Agents de bureau et dactylos	75	11	4	4	4	2	13	4	2	2	10	7	2	6	2	2
Agents de service	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Conducteurs d'automobi- les de lère catégorie	200	8	10	10	10	6	8	25	16	25	20	15	20	15	6	6 -
b) Personnel para-médi- cal.				·		_										
Aides médico-sociaux	10	3	0	0	1	1	2	0	1	1	1	0	0	0	0	0
Accoucheuses rurales	150	15	5	10	10	8	10	. 8	7	12	25	10	7	10	6	6
Laborantins	8	3	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	.0	0
Manipulateurs radio	8	2	0	0	0	0	, 3	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Article 2		*														,
Personnel para-médical contractuel et conven- tionné.		`						-	•		<b>\</b> .				* ,	
Adjointes sanitaires et so- ciales rurales auxiliai- res	150	13	10	10	8	5	44	10	5	10	10	11	2	10		
Laborantins		2	0	0	0	0	2	0	0	0	2	11 0	0	10	1 0	0
CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O								·					v	י ו	וייו	Ι .

Arrêté du 7 avril 1964 portant rattachement du centre de santé et du dispensaire anti-tuberculeux de Sidi-Bel-Abbès au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret  $n^\circ$  63-373 du 18 septembre 1963 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 63-377 du 18 septembre 1963 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales ;

Vu la loi nº 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962 sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu le décret nº 57-1090 du 3 octobre 1957, modifié, relatif aux hôpitaux et hospices publics d'Algérie, ensemble les textes pris pour son application et notamment l'arrêté du 31 décembre 1957, modifié relatif à la création, la transformation, l'agrandissement ou la suppression des établissements hospitaliers ;

Vu l'arrête préfectoral nº 1118 du 28 juin 1963 rattachant le centre de santé et le dispensaire anti-tuberculeux au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès ;

Sur proposition du sous-directeur des hôpitaux,

#### Arrête

Article 1er. — Le centre de santé et le dispensaire antituberculeux de Sidi-Bel-Abbès sont rattachés au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès à compter du 1er janvier 1964. Art. 2. — Le centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès prendra en charge après inventaire, l'actif et le passif des deux formations sanitaires qui lui sont rattachées.

Art. 3. — L'arrêté préfectoral nº 1118 du 28 juin 1963 est abrogé.

Art. 4. — Le sous-directeur des nôpitaux, le préfet d'Oran et le directeur du centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 avril 1964.

Pour le ministre des affaires sociales et par délégation, Te directeur de cabinet, Arezki AZI.

#### MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 21 avril 1964 portant nomination des membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu l'article 3 du décret n° 63-457 du 14 novembre 1963 portant création de l'établissement de protection sociale des gens de mer;

Sur proposition du directeur des transports : Les organismes professionnels consultés,

#### Arrête :

Article 1er. - Sont nommés membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer, pour une durée de deux ans :

- 1°/ en qualité de représentants des armateurs :
  - M. Meksen Omar, armateur embarqué, domicilié à Alger,
- M. Malladja Ali, armateur embarqué, domicilié à Annaba, 2°/ en qualité de représentants du personnel navigant :
  - M. Belkheir Ahmed, domicilié à Alger,
  - M. Ayeb Ahmed, domicilié à Oran,
- 3°/ en qualité de représentant des pensionnés :
   M. Touationi Rabah, domicilié à Alger.

Art. 2. — Le sous-directeur de la marine marchande et des pêches maritimes et le chef de l'établissement de protection sociale des gens de mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'éxécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 avril 1964.

Ahmed BOUMENDJEL

Arrêté du 8 mai 1964 complétant l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours, et notamment son article 1er;

Sur proposition du directeur de l'infrastructure,

#### Arrête :

Article 1er. — La liste des personnes responsables des marchés au compte de l'Etat passés par les soins du ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports, telle qu'elle est prévue à l'article 1°r de l'arrêté susvisé du 28 mars 1964, est complétée comme suit :

« L'ingénieur en chef responsable de la météorologie ».

Art. 2. — Le directeur de l'infrastructure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 mai 1964.

Ahmed BOUMENDJEL

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis nº 19 Z.F. donnant la liste des agriculteurs français ayant [ demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte.

Référence : Avis nº 16 Z.F.

L'avis nº 16 Z.F. publié au Journal officiel nº 17 du 25 février 1964 a défini les conditions dans lesquelles les agriculteurs français dont les biens ont été nationalisés par application du décret nº 63-388 du 1er octobre 1963, seraient autorisés à transférer en France le produit de la réalisation de leur

récolte de vins et céréales, déduction faite des passifs d'exploitation.

Le présent avis a pour objet de publier la liste des agriculteurs français ayant demandé à bénéficier de ces dispositions.

Il est rappelé que les créanciers des personnes figurant sur cette liste doivent faire connaître, sous quinzaine, à la banque de ces dernières, par lettre recommandée avec accusé de réception, leurs créances en en indiquant la nature et l'échéance.

Les diligences pour le recouvrement des sommes dues incombent aux créanciers.

DEMANDEUR

ADRESSE

DOMAINE

#### Comptoir national d'escompte de Paris.

Héritiers G. Janin Consorts Mary-Henri Camilleri Philippe

Mme Sagrandi J.F. née Perrin Sabater Louis

Marie Andréo Garcia Emmanuel Pierre Roussel

Edelein Jeanne Schwas Charles

Poveda Joaquin Veuve Poveda Joaquin

Mme Sempère Alfred née Poveda Gaby

Mme Veuve Tailleu Emilie MM. Décaillet et Dauphin Jean Marie Calmels

Portugalli Jean Graf Auguste

Bonnello Georges Mme Veuve Renon Georges Mlle Humbert Germaine

Isserbourg — Bordj-Menaïel C.A.C.B. Résidence Bellevue

Bt A — Sté Marguerite — Marseille 9°

Renan

Bd. Chanzy — Trézel

12, Bd. Desfons — Avignon (Vaucluse)

Alaïmia Turgot

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Bd. National - Rio Salado (Oran) 15, rue Edouard Dalmas - Nice

Béjaïa

Lourmel (Oran) Lourmel (Oran)

23, rue Didouche Mourad - Alger 53, Avenue A. Le Goff-Blida

Zenata (Tlemcen)

Haouch Ben Nessah Bou-Ismail (Alger)

Oran

Courbet (Dar-El-Beïda)

Oran

Nadhora (Tiaret)

Oran

Oggaz (Mohammadia)

Turgot

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Er Rahel (Oran)

Réunion (Bejaïa)

Lourmel (Oran) Lourmel (Oran)

Hadjout (Alger)

El Affroun

Domaine à Dar-El-Beïda

Domaine à Dar-El-Beïda

DEMANDEUR

ADRESSE

DOMAINE

#### Société générale.

Vieu Gaston Broche Maurice Margheritora Henri

Héritiers Jacquet Auguste et Marcelin Pastoureau Pierron Frédéric Jean Mercier Jean Tournier Jacques Manuel et pour compte de Giraud Henri et Gadala Jean-Claude

Chatenay Paul (gérant) Jean Richard Gazzo Maurice Pessina Alfred et pour compte de Pessina Claude

Paul et Marthe Sauveton Mme Jean Pomar Iesse Augustin Mme Vve Georges Humbert Héritiers Paulin

Faubourg Isidore - Mascara 46, rue Franklin Roosevelt — Alger Rue R. Poinceré, Fbg Faidherble - Mascara

Ameur El Ain (El Affroun) Ameur El Aïn (El Affroun) Chemin Ausical — Colombiers (Haute-Garonne) Domaine des Oliviers - Mascara Le refuge - Monnetier Mornex (Haute Savoie) M. J. Manuel 27, rue du 1er Novembre, Mascara MM. Giraud et Gadala J.-C. 87, Bd. de la Reine - Versailles (S. et O.) 5, rue Didouche Mourad - Alger Aïn-Farès rue du 1er Novembre 1954 — Mascara

Cité Bel Air - Mascara Pessina Claude 87, Bd. de la Reine Versailles (S. et O.) 52, rue Larbi Ben M'Hidi - Alger 10, Quai Victor Hugo — Narbonne (Auge) Cournanel (Aude)

St Hippolyte et Sidi Daho (Mascara) Paul Robert (El Asnam) St Hippolyte de Mascara

Ameur El Aïn (El Affroun) Ameur El Ain (El Affroun) Blandan (Annaba) Selatna et Aïn Farès (Mascara) Courbet (Alger) El Keurt - Mascara

Sté Fontaine du Lion (Bouïra) Aïn Farès El Bordj (Mascara) Avant Garde à Mascara

Marengo - Bourkika Tipaza Tipaza.

#### Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique).

Rouiba

Fondouk

MM. Yves et Robert Duseigneur

Sté du domaine de Karnouda

Claude Jean Pierre - Les Combes M. Charuel Henri Auguste Mr. François Berthalon Augier Gilbert Maurice Alaize Frères (Albert, Denisè et Vve Gabriel) **Fastayre Louis François** Perillat Andrée Fernand Liénard Marcel Bourgoin Edouard Hermand Alphonse Olivier Marcelin Jean René Morin Siesse Emile et Mme Siesse Frères Cécile Augier Vincent Lauro \*Sté anonyme du domaine des quatre chemins

Propriété La Montagne - Lapasset Mostaganem Domaine de Karnouda — Randon — Annaba La Stidia (ex-Clémenceau) Hammam Bou Hadjar Guiard — Oran Guiard — Oran 25, Parc de la Bérangère — Val d'Or Saint-Cloud (S. et O.) 8, Bd. de la République - Constantine Oued Athmenia (Constantine) Ferdjioua (ex-Lucet) 1 bis. Bd Cap de Ville - Avignon (Vaucluse) Paul Robert — El-Asnam 11, rue Chambourey — Poissy (S. et O.) 21, rue Laroche Foucault — Toulouse (Hte. G.) 17, rue Zidane Mohamed — Boufarik Le Vernier — 119, Bd. Gambetta — Nice Rieux Volvestre — (Haute Garonne) Boufarik

199, Avenue d'Arles à Gauderan — Bordeaux Cissac Médoc (Gironde)

Propriété La Montagne — Lapasset Mostaganem

Hammam Bou Hadjar Guiard Fedj M'Zala et Guettar El Aïech Mila (Constantine)

Le Kroub (Constantine) Oued Athmenia (Constantine) Fedj M'Zala Kerba (El Asnam) Paul Robert (El Asnam) Paul Robert (El Asnam) Oued Amizour - Bejaïa Crescia (Douéra)

Boufarik

La Baraque — Sour El Ghozlane La Baraque — Sour El Ghozlane

#### Crédit Lyonnais.

Mme Veuve Suire Emile

Amat Louis

Suire Roger

Aracil Paul Bougon Ferdinand

Riot Fernand Reis Eugène Emile Houk Pourtalet Robert pour héritiers Loup Olivier

Huchet Lucien Mosser Raoul Jacques Lambert Roger et Henri Husser Emilien Jan Eugène Valero Manuel Mercadal Laurent Nielli Louis

chez Mme de Santa Barbara — Hammam Bou | Hammam Bou Hadjar

Rio Salado (Oran) chez M. L. Farret - Immeuble Saint Bernard Aïn Temouchent (Oran)

Hammam Bou Hadjar (Oran) 9, rue Maubert — Langou (Gironde) La Pomparesse — rue Loire — Roman 107, rue Didouche Mourad - Alger

Chaabat El Leham - Oran Assi Ameur — Oran Chaabat El Leham — Oran Bou Tlelis - Oran El Ançor (Oran) Rio Salado (Oran) Le Fondouk (Alger) 24, Avenue Zirout Youcef - Skikda

Rio Salado (Oran) Trois Marabouts - Oran

Hammam Bou Hadiar - Oran Lamtar (Sidi Bel Abbès) Aïn Kiel - Oran Blida

Chaabat El Leham - Oran Aïn Ameur — Oran Chaabat El Leham - Oran

El. Ançor — Oran Rio Salado (Oran) Le Fondouk — Alger Valée (Skikda)

Morla Sylvain Clares Jean Cadela André Mme Veuve Candela Rosalie Bonnal Bala Jean Baptiste Chantalat Constant Mme Veuve Chabre Auguste Milhe Poutingon Combes Camille Ryckwaert Amédée Parret Louis Chauvet Marius Charles Corneloup Lambert Marcel Darre Henri Corneloup Pierre Arnaud André Sieffert Frères Sté des domaines Anatole France

DEMANDEUR.

Rouïba Saint-Louis - Oran Er Rahel (Oran) Er Rahel (Oran) Ain Temouchent (Oran) Rio Salado (Oran) 42. Avenue de Castres - Toulouse Ain Temouchent (Oran) Er Rahel — Oran Chaabat El Leham - Oran Trois Marabouts — Ain Temouchent Trois Marabouts — Ain Temouchent 1, rue Faure - Annaba Bou Tlelis - Oran Chaabat El Leham — Oran Palais des Pyrénées, Bloc 3 — Pau (B. P.) Bou Tlelis - Oran 2. rueAhmed Ammour - Ain Temouchent Chaabat El Leham — Oran 111, rue Didouche Mourad - Alger chez M. Laurence, 2, rue Arago - Alger 60. rue Didouche Mourad - Alger 7, rue Auber - Alger El Bordi (Mostaganem)

ADRESSE

Rouïba Boufatis Hammam Bou Hadjar Er Rahel - Oran Ain Temouchent - Orar Rio Salado (Oran) Hammam Bou Hadjar Hammam Bou Hadjar Er Rahel - Oran Pont de l'Isser — Tlemcen Trois Marabouts — Aïn Temouchent Trois Marabouts — Ain Temouchent La Calle Bou Tlelis - Oran Chaabat El Leham - Oran Pont de l'Isser - Tlemcen Boutlelis — Oran Aïn Temouchent - Oran Chaabat El Leham - Oran

Bertville (Medéa)

DOMAINE

#### Barclay's bank.

Mr. Roger Marcellin Mr. Belgodère Emile

Mr. Chevalier Fernand

Mme Veuve Tichanne Jean

Mr. Tari Nicolas Mr. Rarisse Fernand 43, rue Mohammed Khemisti — Oran 22, rue Kimburn — Oran

Mesra (ex Aboukir)

#### Compagnie algérienne de crédit et de banque.

Julien Robert Garaboud André Bayle A. et Bonnet R. Mourot Albert Jules Lorenzo Roland Julien Alexis Berners Nicolas Duhan Abel François Mme Dupeux R. née Gaubert M.-J. Haas Eugène Macary Gustave Macary Maurice VeuveBonnet Georges Hernandez Edgard Hertz Louis Bonnet René Mourot André Castex Louis Seignez Auguste Pocquet Georges Castex Lucien Mme Veuve Veziat Mmes Mace et Dutruel Quiles Joseph Mme Vve Yung Albert Yung Charles Mme Veuve Sirjean Maurice Mourot Roland Mme Veuve Dross Lucien Mr. Bonjour pour compte Mme Bonjour Bonfils Nazaire Viala J. pour Veuve Viala Eugène Bourdiol Marc Henri Morazzani Henri Julien Auguste Alexandre Manine Henri Pebrocq Eugène Boutie Georges et Robert

Capelle Emile

Richarme Roger

Dross Victor

Mostaganem Lapasset - Mostaganem Blad Touaria - Mostaganem Fornaka — Mostaganem Mostaganem Mostaganem Hadjadj Mostaganem Hadjadj Hadjadj Hadiadi Lapasset - Mostaganem Ain Nouissy Hadjadj Lapasset - Mostaganem Blad Touaria Trumelet - Tiaret Hadjadj Mostaganem Trumelet Lapasset - Oran Oran Rio Salado (Oran) Lourmel Lourmel Fornaka — Mostaganem Mesra — Mostaganem Hadjadi - Mostaganem Mostaganem Mostaganem Mostaganem Rivoli - Mostaganem Aboukir — Mostaganem La Stidia — Mostaganem El Ançor — Lapasset Mostaganem Bellevue - Mostaganem Aboukir Lapasset - Mostaganem Faidherbe

Lapasset Mesra Stidia Mesra — Bouguirat Mesra La Stidia (ex-Clémenceau) Hadjadj Picard Lapasset Hadjadj Hadjadj Lapasset Ain Nouissy Hadjadj Lapasset Blad Touaria - Mesra Dahmouni - Aouisset Hadjadj Mesra Sidi Hisni - Tiaret Lapasset Aïn Kial Er Rahel Lourmel (Oran) Lourmel (Oran) La Stidia et Aïn Nouissy Blad Touaria - Mesra Hadjadj ex-Bosquet Hadjadj Picard - Mostaganem Blad Touaria Mesra La Stidia et Misra Lapasset .

Sirat (Bouguirat)

Mesra — Aboukir

Faidherbe - Tiaret

Aïn Tedelès

Lapasset

#### DOMAINE ADRESSE DEMANDEUR La Stidia — Mostaganem Pélissier — Mostaganem Lescombes Maurice La Stidia — ex-Clémenceau Sirjean Gabriel Pélissier Chavet Albert Mostaganem Cazalet Lucien Mostaganem Clairfond Gaston Mostaganem Millecam Armand Marseille Mme Veuve Savournin H. Noisy Les Bains Valvert de Vincent Bethioua - Oran Mme Veuve Vernier Georges chez Adam Eugène - 19, rue Mirabeau Picard Mostaganem Blancheton Gabriel Hillil Ighil-Izane Ighil-Izane Mme Veuve Gaubert Armand Méchraa - Sfa Trumelet Moulin Germain Dahmouni/O/Lakreb Bedel Maurice Zahana Oran Mesange Norbert Boukanefis - Oran Boukanefis Mme Veuve Meneau Pierre Sidi Bel Abbès Tessala Dussordet Evian Gdvel Gdyel ex Saint-Cloud - Oran Clares Albert Boufatis — Saint-Louis **Boufatis** Couret René Assi Ben Okba Assi Ben Okba - Oran Lèque Charles Boutlelis Oran Boutlelis Mme Veuve Dumas Georges Oran Mazoyer Frères Taghzoult - Tlemcen Oran Abellys — Tlemcen Sfisef — ex-Mercier-Lacombe Sté civile des domaines Pantard Oran Lafforgue Marcel Sidi Bel Abbès Poveda Joseph André El Melah Rio Salado (Oran) Peltier André Lourmel Lourmel Pautard Marcel Moulah et Messaours Oran Chabaat El Leham Mlle Guay Germaine Oran Mme Veuve Bouyssier Henri Lourmel Lourmel Bou Tlelis Quiles François Neveu Rio Salado (Oran) Lourmel Edelein Raoul Bou Sfer Lourmel Yung Lucien Lourmel Picard Adam Eugène chez M. Fernandez Jean 19, rue Mirabeau Mostaganem Bonnel Alexis-Emile chez M. Mathieu 50, Résidence Trial Blad Touaria Castelnau (Hlt) Mme Veuve Bonnel Pierre Noisy Les Bains Ain Nouissy Carrier Aimé 1, Place Haudricourt - Mostaganem Mme Caumes Charles 187, Bd. Saint Germain - Paris 7° Bled Touaria - Mesra Coste Auguste 5, Avenue de la Gare - Ighil-Izane Mme Crespo Edouard née Durieu Su-Lapasset — Mostaganem Lapasset - Mostaganem zanne Bosquet — Mostaganem Lapasset — Mostaganem Bosquet — Mostaganem Lapasset — Mostaganem Lapasset — Mostaganem Domergue Louis Dye Gabriel Fouilleron Frères Place des Tilleuls - Montelimar (Dr.) Mlle Bertrande Jeanne Gatuing 1, rue Franklin - Mostaganem Picard Paul Gatuin Lapasset - Mostaganem Lapasset - Mostaganem Julien Albert chez Julien Robert 5, rue Daru - Mostaganem Mesra Julien Lucien 16, rue Boursault - Montluçon Mesra Lapasset — Mostaganem Bosquet — Mostaganem Lefèbre Fernand Lapasset — Mostaganem Louis Antoine Louis Antoine Mourot Félix Blad Touaria - Mostaganem Mesra La Stidia — Mostaganem Lapasset — Mostaganem Bethioua — Oran Noblet Fernand La Stidia — Mostaganem M. Saint Paul Norbert Lapasset — Mostaganem Valver de Baldomero El Melah — Rio Salado El Melah — Rio Salado Mme Veuve Candella Michel Rio Salado (Oran) Mlle Poveda Odile Rio Salado (Oran) Martinez François Lourmel El Amria Poveda Lucien El Amria Lourmel Seroin Jean Rio Salado (Oran) El Melah Poveda Joaquin Lourmel El Amria Poveda Antoine Lourmel El Amria El Melah Blasco Eugène Rio Salado (Oran) Melah Aracil Lucien Rio Salado (Oran) Rio Salado (Oran) El Melah Mme Poveda Marius née Gonzales

#### Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Pelissie Octave Lindeperg Frères Pelissie Jean-Pierre Société agricole du Plateau Tour Georges Plat Boudet — Lesueur Dreuille Mesnil Jacques Bordj-Menaïel Arba-Rivet Bordj-Menaïel Tipaza El Esham — Bouïra Alger Bordj-Menaïel Arba-Rivet Bordj-Menaïel Tipaza El Esnam (Bouïra) Plat et Boudet à Tipaza Clos Mesnil (Koléa)

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
urquat Gilbert	Koléa	I Koléa
uech Auguste	20 pls, Bd. Mohamed V — Alger	Hadjout
té agricole et viticole de Tabouda	Alger	Akabiou — Sidi-Aïch
Ime Veuve Marcel Vidal	Bourkika — Alger	Hadjout
éritiers Vollhardt	Alger	Aïn-Bessem — Sour El Ghozlane
rbes, Georges-Marie rbes Louis	Bordj-Menaïel Bordj-Menaïel	
té foncière d'Isserbourg	8, Avenue Pasteur — Alger	
té agricole du domaine Nedima	8, Avenue Pasteur — Alger	ļ
ie agricole du domaine de Bourkika	8, Avenue Pasteur — Alger	Hadjout
té agricole du Maréchal Foch	Alger	Fondouk
ufis Adrien	Alger	
Iartin Georges André	Oued Djer - Alger	Oued Djer — Alger
ufis André	Alger	Aïn-Kermès (Tiaret)
2	•	
Compagnie algérienne de crédit et	de banque.	
I. Butty Paul >	Blida	Cave coopérative de Montpensier
I. Pastorel Charles	7 et 9, rue de Dijon — Nice	Domaine ouled Mimoun — Lamoriciè
Ime Medioni Mireille	11, Avenue Shakespeare — Nice	Domaine Ain Tebinat — Sétif
I. Bernasconi Charles	Rouïba	Domaine Bernasconi à Fort de L'E
I. Pradel Daniel	Poste Restante Moutille — Toulon	Domaine situé à Pomel
es fils Joseph Garcia	Le Sig	Domaine du Sig
onsorts Laget Théodore	49, Bd. Mohamed V — Alger	
I. Julien Robert	Mesra	Domaine de Gouguirat et de Mes
I. Garadoux André	20, rue Marcel Cerdan — Mostaganem	Domaine Oued El Kheir
I. Chavet Albert	Viticulteur à Mostaganem	Domaine El Maturar
Ime Cazalet Lucien	Viticulteur à Mostaganem Viticulteur à Mostaganem	Domaine Bellecôte (Kheiredine)
1. Clairefond Gaston	Viciounteur a Mostaganem	Domaine de Mesra, Kheiredine Aïn Tedelès
I. Millecam Frères	Picard	Domaine Picard
Ime Veuve Savournin Hippolyte	Noisy Les Bains	Domaine Ain Nouissy
A. Rible Georges	Meurad	Domaine Hadjout
té civile viticole Destarch	Paris	Domaine Ben Badis
Iéritiers Demeure Laurent	Al Amria	Domaine Laurent Demeure
Ime Veuve Brial Augustin	29, rue d'Assas — Oran	
I. Laurent Henri Arnaud	15, Bd. Front de Mer — Oran	
A. Fouret Antoine	2, rue Montauban — Oran	
A. Angelvy	Tipaza	Domaine Angelvy a Bou Small
Ime Laget Ernest née Fournil Anne IM. Capo et Saliba	49, Bd. Mohamed V — Alger La Chiffa — Alger	Domaine Laget à Hadjout
Banque française du commerce ex	•	
Danque trançaise du commerce ex		
M. Valero Jacques	10, rue de Nancy - Oran	1 .
Sté Emile Migliaccio et consorts	Guyotville	i
Banque industrielle de l'Algérie et d	le la Méditerranée.	
Sté civile des domaines Gourdan	9, rue Edouard Cat — Alger	Domaine Gourdan à El Affroun
Héritiers Gourdan	9, rue Edouard Cat — Alger	Domaine Gourdan à Koléa
M. Alfred Gassier	Parc Gatliff — Alger	Domaine Ben Hamida à Fondouk

Page 314.

J.O. nº 20 du 6 mars 1964

pour la tévision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics — 3ème trimestre 1963 (rectificatif). 1211,1211,1211 

Le reste sans changement.